



## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de l'Administration Territoriale

Affaire suivie par :

Claudine Bécourt

Tél: 02 37 27 71 54

e-mail : [claudine.becourt@eure-et-loir.pref.gouv.fr](mailto:claudine.becourt@eure-et-loir.pref.gouv.fr)

**Arrêté n° 2007- 0280**

Intercommunalité

**Arrêté portant extension du périmètre  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES VILLAGES DU DROUAIS  
et modification des statuts**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral 2003-1629 du 16 octobre 2002 portant création de la communauté de communes Les Villages du Drouais ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2-03 DRCL du 23 décembre 2003, n° 2004-0458 du 10 mai 2004, n° 2005-0112 du 08 février 2005, n° 2005-0427 du 25 mai 2005 et n° 2006-0706 du 15 juin 2006 portant modifications des statuts de la communauté de communes Les Villages du Drouais ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2006 approuvant l'adhésion des communes de Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy, Rouvres à la communauté de communes des Villages du Drouais ;

Vu les délibérations concordantes des communes membres, reçues en préfecture ;

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales sont respectées;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**Arrête :**

Article 1er :

Le périmètre de la communauté de communes Les Villages du Drouais est étendu aux communes de Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy, et Rouvres.

Article 2 : l'article 1 des statuts est modifié comme suit :

"Article 1 : Il est formé entre les communes d'Abondant, Berchères sur Vesgres, Broué, Bû, La Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint Ouen Marchefroy et Serville, une communauté de communes qui prend la dénomination de

"Communauté de communes des Villages du Drouais",

le reste sans changement.

Article 3 : les statuts annexés à mon arrêté sont substitués aux statuts précédents.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Sous-Préfet de Dreux, Mme la Trésorière Payeuse Générale et M. le Président de la communauté de communes Les Villages du Drouais sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

CHARTRES, le - 9 MAR. 2007

LE PREFET,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Eric SPITZ